

Intervention de M. Roger MELLOUET
PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES,
DE L'EVALUATION ET DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL

DECISION MODIFICATIVE N°2
EXERCICE 2013

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Le projet de décision modificative n°2 qu'il vous est proposé d'adopter aujourd'hui s'équilibre en dépenses et en recettes à moins 10 M€. Il s'agit d'un budget d'ajustement de nos dépenses et de nos recettes par rapport aux prévisions du Budget primitif et de la DM1.

En fonctionnement, il vous est proposé d'abonder nos recettes de 0,88 M€ et nos dépenses de 2,38 M€.

En recettes, les modifications proposées concernent principalement :

- des ajustements sur les thématiques « personnes âgées » et « personnes handicapées », au vu du versement par la CNSA du solde 2012 pour la PCH et le fonds de financement de l'APA : 930 000 € ;
- un ajustement du produit de fiscalité directe pour 850 000 € dont 710 000 € de rôles supplémentaires au titre de la taxe professionnelle couvrant la période 2007 à 2009 ;
- des annulations de crédits pour 950 000 € dont 670 000 € sur la participation de l'Etat au financement des « contrats d'avenir » compte tenu du décalage dans le recrutement des agents.

En dépenses, les évolutions concernent notamment :

- des besoins nouveaux : + 4,04 M€, dont :
 - l'ajustement des crédits prévus pour le financement du RSA au vu de la réalisation à ce jour : + 800 000 € ;
 - des crédits complémentaires pour financer les dépenses de personnel compte tenu des recrutements effectués sur un nombre important de postes vacants et notamment des remplacements de personnels titulaires : +1,95M€ ;
 - un complément de participation au financement d'IDHESA : + 300 000 € ;
 - la majoration des crédits pour l'accueil des enfants et des jeunes : + 650 000 € ;
 - l'ajustement des crédits prévus pour les bâtiments : + 230 000 €.
- des ajustements à la baisse des dépenses (- 1,34 M€) et des lissages de crédits (- 0,41 M€) en fonction des besoins et au vu du compte administratif anticipé ;

- des redéploiements au sein de la section de fonctionnement, sans impact budgétaire, entre les politiques « personnes âgées » (-2,74 M€) et les politiques « personnes handicapées » (+2,74 M€) essentiellement pour les frais de séjour en foyers d'accueil médicalisé.

En investissement, le projet de décision modificative comprend une augmentation des recettes de 1,20 M€ et une diminution des dépenses de 11,03 M€.

En recettes, les principales évolutions concernent :

- l'inscription de recettes supplémentaires à hauteur de 3,6 M€ dont 3,08 M€ de subvention du FEDER pour le financement des travaux du haut débit ;
- des lissages vers les exercices ultérieurs pour certains fonds de concours, à hauteur de 2,49 M€, du fait du retard pris par les travaux (construction de l'antenne de la bibliothèque de Plonévez du Faou ou projet Litto3D par exemple).

En dépenses, les principales propositions concernent :

- l'ajustement du montant des crédits de paiement en adéquation avec le calendrier physique des opérations :
 - * 16,3 M€ de crédits 2013 lissés sur exercices ultérieurs, dont 1,8 M€ concernent les antennes de la bibliothèque, 1,7 M€ les travaux sur bâtiments départementaux, 2,2 M€ les subventions pour l'habitat, 1,6 M€ les travaux routiers et notamment la déconstruction de l'ancien pont de Térénez, 1 M€ les subventions pour la construction des établissements pour personnes âgées ;
 - * 5,6 M€ de crédits ultérieurs rapatriés sur 2013, dont 3,9 M€ en subventions notamment dans les secteurs du sport, de l'habitat, du développement culturel et de la gestion des déchets ainsi que 380 000 € pour la construction du collège de Briec-de-l'Odet ;
 - * 1,35 M€ de crédits 2013 annulés.
- l'inscription de crédits nouveaux liés à des autorisations de programme nouvelles ou financés par des recettes équivalentes : 1,03 M€ dont 0,42M€ pour le financement d'un programme complémentaire 2013 de travaux sur le réseau routier départemental.

Les sections de fonctionnement et d'investissement dégagent un solde positif global de 10,73 M€ en crédits de paiement. Pour assurer l'équilibre du budget, il est proposé de diminuer les dépenses imprévues de 1,50 M€ et l'emprunt de 12,23 M€, ce qui ramène à 31,22 M€ le montant de l'emprunt inscrit au titre de l'exercice 2013.

Après prise en compte de cette Décision modificative N°2, le budget 2013 s'établit en dépenses et en recettes à 998,30 M€ (hors budget annexe).